

STATUTS DE L'ASSOCIATION LOI 1901 DENOMMEE

« ALCHIMIE SOLIDARITE »

PREAMBULE

« Alchimie » : art ancien, né en Egypte, consistant à mélanger divers matériaux dans l'espoir d'obtenir une substance capable de transformer les métaux vulgaires en or.

ALCHIMIE SOLIDARITE est une association pacifiste, philanthropique, laïque et totalement indépendante de tout pouvoir politique, dont les fondatrices prônent la Justice, la solidarité, la mixité, la non-violence, une juste répartition des richesses, la protection de l'environnement, le respect de tous les êtres animés (humains ou non).

Article 1 : Titre

Il est fondé entre les adhérent·es aux présents statuts une association régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : **ALCHIMIE SOLIDARITE**.

Article 2 - Objet

Le credo de l'association est la solidarité. Cette solidarité peut se manifester à l'égard de tous·tes. Néanmoins, l'association intervient plus particulièrement dans les domaines suivants :

- Les **droits des femmes** ;
- Les **droits des enfants** ;
- Les **droits des animaux** ;
- La **protection de l'environnement** ;
- La **résolution de conflits entre groupes ou entre individus** ;
- La **solidarité Nord-Sud**.

A ce titre, l'association a pour objet de :

- Soutenir ou/et de conduire toute action visant au respect et à la défense des droits des femmes ;
- Soutenir ou/et de conduire toute action visant au respect et à la défense des droits des enfants ;
- Soutenir ou/et de conduire toute action visant au respect et à la défense des animaux ;
- Soutenir ou/et de conduire toute action visant la protection de l'environnement ;
- Soutenir ou/et de conduire toute action visant la résolution de conflits entre groupes ou entre individus ;
- Soutenir ou/et de conduire toute action visant à réaliser la solidarité Nord-Sud ;
- **Regrouper et fédérer** des individus et collectifs œuvrant dans ces mêmes buts.

Il n'y a pas de limitation géographique à ses actions.